

Adresse de la société montagnarde de Foix, qui félicite la
Convention, lors de la séance du 18 prairial an II (6 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société montagnarde de Foix, qui félicite la Convention, lors de la séance du 18 prairial an II (6 juin 1794). In:
Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 371;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14182_t1_0371_0000_1

Fichier pdf généré le 30/03/2022

j

[La Sté popul. de Foix à la Conv.; 12 flor. II] (1).

« La société montagnarde de Foix, constamment attachée à vos principes a toujours adopté avec empressement les mesures pleines de sagesse que vous a suggérées votre amour pour la patrie; elle a reçu avec joie votre décret du 18 floréal; elle en a entendu la lecture avec enthousiasme et a applaudi avec transport aux principes qu'il renferme.

L'existence de l'Être-Suprême, l'immortalité de l'âme sont des vérités consolantes à offrir à l'homme; elles sont dans la nature, elles sont dans le cœur de tous les gens de bien. Votre décret les consacre; nous nous faisons gloire de les professer parce que leur croyance est pour [nous] une jouissance et même un besoin; parce qu'elle affermit l'empire des vertus; parce qu'enfin, tendant plus fidèlement à l'observance des lois, elle doit nécessairement influencer sur le bonheur de tous les humains. »

PAGIS (secrét.), TRAYSSAC, LACOMBE, TERNOLLE, ROGUE.

k

[La Sté popul. d'Altiliac à la Conv.; s.d.] (2).

« Citoyens représentants,

La société populaire de la commune d'Altiliac district de Tulle, département de la Corrèze, composée de cœurs purs mais peu littérer (sic) comme leur état de vigneron et cultivateurs l'indique assez, ont toujours voté la plus grande vénération pour vos sages lois.

Jusqu'ici vous vous êtes fatigués sans relâche pour le bonheur du peuple et vos pénibles travaux ont été pour lui ce que sont dans cette saison les rayons bienfaisants du soleil pour les fruits de la terre. Continuez, restez à votre poste et la postérité présente et future ne cesseront de vous bénir.

Cette société a vu avec enthousiasme que vous vouliez des mœurs et des vertus, achève, frappe montagne sainte et pure, comme l'air qu'elle respire et la République française est triomphante et impérissable, achève et tous les vrais républicains sont heureux.

Mais la société populaire et républicaine d'Altiliac est environnée de notaires, tous ci-devant procureurs de diverses petites ci-devant juridictions, d'huissiers, qui se disent publics qui se disent républicains, et qui sont tous la peste et le fléau de ce voisinage.

Fiers et détenteurs, les uns d'un grand nombre d'actes qu'ils appellent leurs Cédés les autres de ce qu'eux seuls ont le droit de notifier les actes judiciaires, de concert ils tyrannisent le peuple en grapillant jusqu'à satiété selon leurs caprices, et le tiennent et le serrent inhumainement dans leurs griffes par la multiplicité des affaires que leur ruse leur amène et qu'ils traitent en despotes. Quelle horreur intolérable dans le siècle du triomphe des mœurs et de toutes les vertus sociales !

(1) C 306, pl. 1161, p. 23.

(2) C 306, pl. 1161, p. 24.

L'expression nous manque, Citoyens législateurs, mais comme vous nous voulons ardemment le bonheur du peuple.

Qu'ils disparaissent donc dessus la surface, ou du moins qu'ils soient séquestrés de la classe des citoyens justes et vertueux, tous ces êtres immoraux et tyranniques qui, semblables aux harpies empoisonnent tout ce qu'ils touchent; que leurs prétendues Cédés soient déposées en un lieu public et autant commode que faire se pourra pour le grand nombre, tel que vous désignerez, et que par vous une pareille race cesse de déshonorer, de faire périr l'espèce humaine.

Que sans égard pour leurs prétendues qualités dont ils n'ont usé que pour retenir le peuple dans l'esclavage ou l'asservir de nouveau s'ils l'avaient pu, en affectant un patriotisme pur, en se faisant des partis à prix de vin et d'argent, (Car il est bien connu qu'ils sont tous égoïstes et ultra ou contre révolutionnaires) [que] la terre soit purgée de tous ces malfaiteurs et de leurs satellites, et la nation entière, et surtout la portion la plus utile des campagnes (qui sont les cultivateurs) sur laquelle ils dominent toujours en tyrans, délivrée de ce levain impur, de ce poison destructeur de toutes les vertus et des mœurs.

Oui, Citoyens représentants, nous devons vous le dire, c'est la source la plus impure et la plus féconde de tous les malheurs de cette misérable contrée, l'obstacle insurmontable de l'accroissement de l'esprit public dans ce pays, et un venin mortel et caché, distillé dans l'ombre avec profusion.

Débarrassez-nous donc, Citoyens Législateurs, par les voies de justice que vous jugerez les plus convenables, nous vous le demandons instamment, de ces cannibales, qui, simulant une élévation entre la terre et les cieux, empêchent nos vœux et nos actes bienfaisants d'y parvenir. Mettez à l'élection du peuple, si vous les jugez indispensables, le choix de ces fonctionnaires publics, ou du moins mettez tous ceux qui sont encore en fonctions dans l'impossibilité de plus ronger et asservir le peuple, et la postérité la plus reculée comptera dans toutes les pages de l'histoire un bienfait de plus de votre part pour l'humanité, et nous crierons plus fort s'il se peut; vive la Convention nationale, vive la Montagne, vive la République française, une, indivisible et triomphante ».

LACAMBRE (présid.), RIVIÈRE (secrét.), CHAPOULARD.

l

[La C^m Verdier, cultivateur à Brézolles à la Conv.; 25 germ. II] (1).

« Citoyens,

Voici les expressions dont se servent les républicains du hameau de Brézolles et les sentiments qui nous animent :

Haine éternelle aux despotes, aux tyrans, aux fédéralistes, mépris sans borne à ceux que l'intérêt personnel l'cmporte sur le bien général. Périssent à jamais l'hydre du fanatisme ! A

(1) C 306, pl. 1161, p. 25.